



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement
local et régional des MRC

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2021 - 2021

Adoption par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel
Séance ordinaire du 10 février 2021
(Résolution 2021-02-51)

Les onze orientations retenues sont :

1. Attirer de nouvelles familles et contrer l'exode des jeunes;
2. Diversifier et pérenniser l'économie;
3. Favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans la région;
4. Favoriser la mobilité des transports et le développement du transport collectif et alternatif;
5. Revitaliser et embellir le milieu;
6. Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets;
7. Mobiliser et impliquer les citoyens;
8. Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
9. Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir;
10. Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
11. Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs.

Note : Ces orientations s'inscrivent dans les objectifs de la planification stratégique 2017-2022 de la MRC.